



Nous, Conseil communal de la commune de OUPEYE,

Garants que comme chaque citoyen de la commune, dont la personne en situation de handicap, a des droits et des devoirs;

Convaincus que son bien-être et épanouissement passent par l'autonomie et le respect de ses besoins ;

Estimant que les efforts réalisés pour l'inclusion des personnes en situation de handicap profitent à l'ensemble de la communauté;

Par décision ratifiée par le Conseil communal en sa séance du 25 mars 2021,

Nous nous engageons à prendre les dispositions nécessaires pour concrétiser les prescriptions énoncées ci-avant, le cas échéant selon des priorités aménagées en fonction de nos réalités de terrain.

Oupeye le 25 mars 2021

Pr le Conseil,



Pierre BLONDEAU
Directeur général



Serge FILLOT
Bourgmestre